

EXPLIQUER LES CLIC

(Janvier 2004)

CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION Résumé de la Circulaire DAS-RV 2 N°2000-310 du 06 Juin 2000

1

DEFINITION

Le CLIC est une structure ayant la capacité de coordonner les réponses apportées aux besoins de la Personne Agée isolée et/ou dépendante (comme de la personne handicapée) pour continuer à vivre chez elle. La mise en oeuvre d'un CLIC nécessite la délimitation d'un territoire, un local identifiable, une pérennité des moyens, des outils communs (dossier unique, cahier de liaison, grille d'évaluation, rencontres régulières entre les intervenants) et un partenariat (expérience et volonté de travail en commun concrétisées par un comité de pilotage qui rassemble toutes les parties prenantes).

2

ORGANISATION

Il peut s'agir :

- d'un service coordonné, à partir de plusieurs services existants qui fonctionnent sur une zone géographique donnée, par le biais d'une convention
- d'un service intégré, avec un gestionnaire unique de plusieurs services s'appuyant sur des structures telles que : hôpital, CCAS¹, collectivité territoriale, association.

3

TERRITOIRE

Zone définie au niveau infra-départemental (bassin de vie) avec une moyenne de 7 à 10 000 Personnes Agées de plus de 60 ans en milieu rural, 15 000 en milieu urbain.

4

PARTENAIRES

Assistants de service social (CCAS, conseil général, CRAM², MSA³, etc...), Médecin traitant / généraliste, Infirmières (SSIAD⁴ ou Libérales), Kinés (mobilisation, marche, aide respiratoire), autres paramédicaux (pédicures, diététiciens), Ergothérapeutes et professionnels de l'aide technique, Services (portage des repas, etc...).

¹ Centre Communal d'Action Sociale

² Caisse Régionale d'Assurance maladie

³ Mutualité Sociale Agricole

⁴ Service de Soins Infirmiers A Domicile

5

MISSIONS ET COMPETENCES

Lieu d'accueil et de proximité : écoute des Personnes Agées et de leur entourage, soutien aux familles, soutien psychologique, entraide, groupes de parole, actions de formation.

Lieu d'information et guichet d'entrée unique : mise à disposition gratuite de toute documentation relative aux différentes possibilités de prise en charge des Personnes Agées, informations sur tous les services associés (aides ménagères, portages repas, mesure de protection juridique, services d'urgence, accueil temporaire, animation, loisirs, etc...).

Lieu de coordination : élaboration par une équipe médico-sociale d'un plan d'aide pour les Personnes Agées sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire (physique, psychologique, financière, sociale, environnementale).

6

FONCTIONNEMENT

Lieu accessible, dont l'implantation est facilement repérable par les familles,
Horaires d'ouvertures amples notamment pour les informations par téléphone,
Personne Responsable à plein temps, gage de la continuité du service,
Système de réponse susceptible de traiter les situations d'urgence,
Dossier unique par personne prise en charge,
Documentation sur les aides existantes, avec banque de données actualisées.

7

LABELLISATION

Label niveau 1 :

Mission d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux familles

Label niveau 2 :

Mission d'évaluation des besoins et d'élaboration du plan d'aide personnalisé en concertation avec la PA et son entourage

Label niveau 3 :

Mission de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation du plan d'aide personnalisé. Ce niveau permet d'actionner les services de soins infirmiers, d'aide ménagère, de portage des repas, etc...

8

PLACE DES LIBERAUX

→ Se faire connaître : signaler son cabinet, son fonctionnement, ses disponibilités, ses spécialités ou compétences particulières (DU, formation continue,...)

→ S'impliquer : création et/ou gestion en intégrant comité de pilotage et/ou Conseil d'Administration